

La place des saints dans la liturgie

L'auteur du livre de la sagesse nous dit qu'« il y a dans la Sagesse un esprit intelligent et saint, unique et multiple, subtil et rapide ; perçant, net, clair et intact ; ami du bien, vif, irrésistible, bienfaisant, ami des hommes ; ferme, sûr et paisible, tout-puissant et observant tout, pénétrant tous les esprits, même les plus intelligents, les plus purs, les plus subtils » (Sg 7, 22-23)

Cet esprit subtil, nous le retrouvons dans l'organisation de la liturgie et même l'intelligence artificielle aurait du mal à intégrer tous les paramètres qui nous permettent de vivre la liturgie dans toute la richesse de sa variété. C'est particulièrement le cas dans la célébration des saints qui appartiennent au martyrologe de l'Église : il s'agit de la liste des saints et bienheureux reconnus comme tels.

Les célébrations des saints peuvent être obligatoires : solennités comme l'Assomption ou la naissance de saint Jean-Baptiste ; fêtes, particulièrement pour les apôtres (sauf saint Pierre et saint Paul qui sont honorés par une solennité le 29 juin comme saint Luc le 18 octobre mais aussi quelques saints et saintes comme saint Laurent (10 août) ou sainte Marie-Madeleine (22 juillet) ; mémoires comme

nos saints anges gardiens (le 2 octobre) ou sainte Thérèse d'Avila (le 15 octobre). Dès lors, dans la messe quotidienne et dans l'office de la liturgie des heures, ces saints font l'objet de prières et parfois de lectures nécessairement choisies dans les livres approuvés. En temps ordinaire, les solennités de saints vont même jusqu'à remplacer le dimanche (ce sera le cas le 15 août 2027 pour la fête de l'Assomption). Certaines célébrations de saints demeurent facultatives : par exemple le 6 octobre, il est possible d'honorer saint Bruno.

Tous ces saints sont inscrits au calendrier universel de l'Église : à l'issue d'une béatification ou d'une canonisation, le Saint-Père et le Dicastère pour le Culte Divin peuvent demander que, dans toute l'Église, soit honoré tel ou tel saint. Ainsi, le 11 février 2025, la mémoire facultative de sainte Mère Teresa



a été rendue possible le 5 septembre. De même, la déclaration de saint John-Henry Newman comme Docteur de l'Église offre la possibilité de l'honorer le 9 octobre. En revanche, des saints comme Carlo Acutis (12 octobre) ne font pas encore l'objet d'une inscription au calendrier universel. Il faut souvent un peu de temps entre la canonisation et la possibilité pour l'église universelle de célébrer des saints récemment canonisés.

Mais à ce calendrier universel s'ajoutent les célébrations de saints d'églises locales : c'est ce qui est appelé le propre. S'y trouvent les saints locaux dont la figure marque durablement la culture d'un pays. Certains saints ne sont pas honorés hors de France, mais trouvent dans notre histoire et notre culture un écho particulier : c'est le cas de sainte Jeanne d'Arc (30 mai) ou de saint Denis et ses compagnons (9 octobre).

Enfin, il faut continuer à augmenter l'échelle (oui, une échelle augmente quand le territoire devient plus petit) pour trouver des célébrations qui sont propres à un diocèse (cela est aussi vrai pour les congrégations religieuses). Ainsi, notre diocèse dispose-t-il d'un propre qui le concerne particulièrement : sainte Anne ou saint Patern font l'objet d'une dévotion propre à notre diocèse, de même que d'autres hommes et de femmes qui doivent être des exemples pour nous, dans notre culture. Le 5 octobre, nous pourrions faire mémoire de saint Maurice, abbé de Langonnet au Moyen Âge qui a contribué à la mise en place de la réforme grégorienne dans notre diocèse, ou bien, le 5 novembre, nous pourrions faire mémoire de la bienheureuse Françoise d'Amboise qui a introduit le Carmel dans notre diocèse.

À la plus grande échelle, certaines de nos paroisses ou de nos chapelles ont un titulaire qui, même présent dans le Martyrologe, n'est inscrit ni au calendrier universel, ni au calendrier national ou diocésain, mais qu'il est toujours possible d'honorer car ce saint ou cette sainte est titulaire de la paroisse : par exemple, le 7 novembre, saint Iltud peut-être honoré dans la paroisse de Ploërdut ou bien le 10 novembre saint Gobrien dans sa chapelle dans la paroisse de Saint-Servant.

Le but de toute cette subtilité est que nous puissions, là où nous vivons, rencontrer des figures de sainteté qui nous aident à vivre notre foi aujourd'hui, que ce soit à l'échelle de l'Église universelle, nationale ou locale afin de vivre ce qu'affirme le Concile Vatican II : l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur forme de vie (Lumen Gentium § 40). Mais aussi à l'invitation du Pape François : N'aie pas peur de la sainteté. Elle ne t'enlèvera pas les forces, ni la vie ni la joie. C'est tout le contraire, car tu arriveras à être ce que le Père a pensé quand il t'a créé et tu seras fidèle à ton propre être [...] N'aie pas peur de viser plus haut, de te laisser aimer et libérer par Dieu. N'aie pas peur de te laisser guider par l'Esprit Saint. La sainteté ne te rend pas moins humain, car c'est la rencontre de ta faiblesse avec la force de la grâce. (Gaudete et Exsultate §§ 32 et 34).

Père Georges-Henri Pérès



Calendrier des saints issu du livre des Grandes Heures du duc de Berry